



DOCUMENT RENDU EXECUTOIRE
 Transmis à la Sous Préfecture le 24/05/2018
 Publié ou notifié le 24/05/2018
 DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
 Guy GAUTRON,
 Président.



À SAVOIR

Pour les constructions neuves, la mise en œuvre d'une grille de type contemporain peut être plus adaptée que la réalisation d'une clôture standardisée ou d'imitation.

En abord de monument historique tout changement ou modification de clôture doit faire l'objet d'une autorisation. Une Déclaration Préalable doit être déposée en mairie.



Les services territoriaux de l'architecture et du patrimoine (STAP) sont des services relevant du ministère de la culture chargés de promouvoir une architecture et un urbanisme de qualité, s'intégrant harmonieusement dans le milieu environnant. Unités territoriales de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) du Centre, les STAP sont implantés dans chaque département. Ils assurent le relais de l'ensemble des politiques relatives au patrimoine et à la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère du cadre de vie dans une perspective de développement durable des territoires.

Les STAP sont à la disposition de tout citoyen souhaitant engager des travaux dans les espaces protégés. Ils accompagnent également les principaux acteurs des politiques d'aménagement du territoire : les collectivités locales, les autres services de l'Etat en charge du suivi des politiques urbaines, les professionnels maîtres d'ouvrage ou maîtres d'œuvre.

CLÔTURES ET HAIES



STAP du Cher

6 place de la Pyrotechnie - 18000 BOURGES
 Téléphone : 02 45 45 17 80
 Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 9h30-12h et de 14h-16h45
 Mail : stap.cher@culture.gouv.fr

STAP d'Eure-et-Loir

Cité Administrative -15 place de la République - 28000 CHARTRES
 Téléphone : 02 37 36 45 85
 Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 9h-12h, et les mardi et jeudi de 14h-17h
 Mail : stap.eure-et-loir@culture.gouv.fr

STAP de l'Indre

Cité administrative Bertrand bâtiment F - Boulevard George Sand - BP 514 - 36016 CHATEAULROUX
 Téléphone : 02 54 05 78 80
 Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 9h-12h et de 14h-17h
 Mail : stap.indre@culture.gouv.fr

STAP d'Indre-et-Loire

30 rue de Clocheville - BP 5949 - 37059 TOURS
 Téléphone : 02 47 33 03 03
 Accueil téléphonique : les lundi et mercredi de 9h à 12h, les mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h
 Mail : stap.indre-et-loire@culture.gouv.fr

STAP du Loir-et-Cher

17 rue de l'Abbe Grégoire - 41000 BLDIS
 Téléphone : 02 54 55 76 80
 Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 9h30-12h
 Mail : stap.loir-et-cher@culture.gouv.fr

STAP du Loiret

6 rue de la Manufacture - 45043 ORLEANS cedex
 Téléphone : 02 38 53 34 26
 Accueil téléphonique : le lundi de 10h30 à 12h00 du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00
 Mail : stap.loiret@culture.gouv.fr

Les clôtures et les haies permettent de diviser un espace, de délimiter le domaine public du domaine privé, de faire obstacle à l'intrusion, au bruit, à la vue... Elles participent à la qualité du lieu qu'elle délimite.

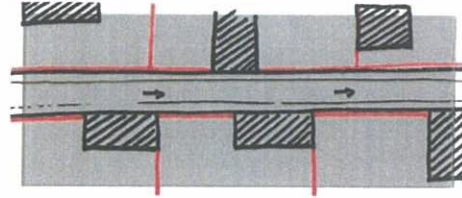
Les clôtures prennent différentes formes en fonction de leur environnement. Pour que l'espace public soit homogène et de qualité, il est important de bien étudier le procédé qui sera mis en place. Cette fiche a pour but de vous aider à faire les choix les plus adaptés aux caractéristiques de l'environnement.

GÉNÉRALITÉS

L'IMPLANTATION :

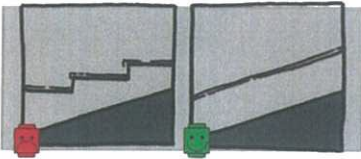
L'implantation d'un dispositif de clôture ou de haie n'est pas obligatoire. Un changement de matériau de sol peut permettre de signaler la limite entre espace public et privé.

Si un dispositif de clôture est mis en place, il sera en alignement de la voie publique et/ou d'une construction existante.



L'ÉLEVATION :

La hauteur et la typologie de la clôture sera semblable à celles avoisinantes. Elle devra être raisonnable. Les décrochements sont à éviter. Si le terrain est en pente, la clôture le sera également.

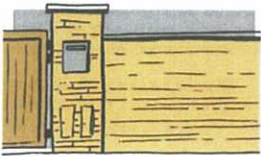


LES PERCEMENTS :

Les portails et portillons seront en alignement de la clôture sauf si une typologie de place du midi est présente sur l'ensemble de la rue. Ils seront entre deux piliers, poteaux ou directement sur le mur, de même hauteur que la clôture.

LES BOÎTIERS TECHNIQUES :

Les boîtiers techniques (EDF, GDF, boîte aux lettres) seront intégrés à la clôture de façon homogène et harmonieuse.



2

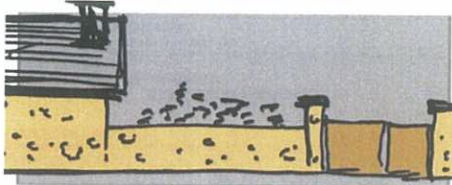
TYPES DE CLÔTURES

En fonction de l'implantation de la clôture et de son usage, différentes typologies existent. Elles permettent de cacher, empêcher, affirmer le statu d'un édifice...

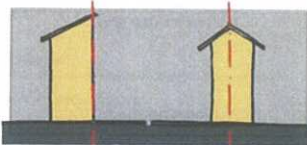
LE MUR :

Les murs sont aussi bien présents en milieu urbain qu'en milieu rural. Ils permettent de se mettre à distance d'un environnement de façon physique et visuelle.

Son aspect doit être de même nature ou en cohérence avec les clôtures voisines et la construction existante.



Les murs en parpaings doivent être enduits et protégés par un couronnement afin d'éviter les infiltrations d'eau. Le profil de la tête de mur a une valeur juridique : l'eau s'écoule du côté du propriétaire du mur.



Si un mur a besoin d'être rehaussé, aucune différenciation de modification ne sera visible. Il sera composé des mêmes matériaux et l'enduit éventuel sera réalisé sur la totalité du mur. Une couventine sera remise en place.



Pour sa pérennité, un mur doit être entretenu. Les joints, enduits, couvertures doivent être régulièrement nettoyés et restaurés si besoin. Un entretien régulier peut éviter par la suite des travaux structurels importants.

3

LA GRILLE :

Les grilles doivent être mises en œuvre sur des murets couverts tenus par des piliers maçonnés ou des éléments structurants.



Les grilles anciennes doivent être conservées et restaurées. Les grilles neuves doivent avoir le même rapport visuel que les grilles voisines. Elles peuvent être festonnées ou doublées d'une haie.

LA HAIE :

Les haies sont des éléments de clôtures vernaculaires qui permettent une rupture visuelle, sonore et protègent des intempéries. Elles permettent le développement de la biodiversité et l'infiltration dans les sols.



Il est recommandé de planter des haies vives à essences variées. Le thuya est fortement déconseillé. La taille des haies au cordeau n'est pas obligatoire. Elles ne doivent tout de même pas dépasser 2m ni déborder sur les parcelles voisines.

4

ENVIRONNEMENT

Les aménagements existants aux abords des constructions traditionnelles participent de leur mise en valeur. Une attention particulière sera apportée à la conservation et à la restauration des éléments constituant l'environnement de la construction : clôtures maçonnées ou haies végétales, grilles anciennes, éléments de fermetures, arbres remarquables...



Les services territoriaux de l'architecture et du patrimoine (STAP) relèvent du ministère de la culture et sont chargés de promouvoir une architecture et un urbanisme de qualité, s'intégrant harmonieusement dans le milieu environnant. Unités territoriales de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) du Centre, les STAP sont implantés dans chaque département. Ils assurent le relais de l'ensemble des politiques relatives au patrimoine et à la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère du cadre de vie dans une perspective de d'aménagement durable des territoires.

Les STAP sont à la disposition de tout citoyen souhaitant engager des travaux dans les espaces protégés (secteur sauvegardé, ZPPAUP ou AVAP, abords de monuments historiques, sites classés ou inscrits). Ils accompagnent également les principaux acteurs de l'aménagement du territoire : les collectivités locales, les autres services de l'État en charge du suivi des politiques urbaines, les professionnels maîtres d'ouvrage ou maîtres d'œuvre.

STAP du Cher

6 place de la Pyrotechnie - 18000 BOURGES
Téléphone : 02 48 48 17 80
Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 8h30-12h et de 14h-16h45
Mail : stap-cher@culture.gouv.fr

STAP d'Eure-et-Loir

Cité Administrative -15 place de la République -28000 CHARTRES
Téléphone : 02 37 36 45 85
Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 9h-12h et de 14h-17h et les mardi et jeudi de 14h à 17h.
Mail : stap-eure-et-loir@culture.gouv.fr

STAP de l'Indre

Cité administrative Bertrand bâtiment F - Boulevard George Sand - BP 514 - 36018 CHATEAUROUX
Téléphone : 02 54 06 78 80
Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 9h-12h et de 14h-17h
Mail : stap-indre@culture.gouv.fr

STAP d'Indre-et-Loire

36 rue de Clocheville - BP 5949 - 37059 TOURS
Téléphone : 02 47 31 03 03
Accueil téléphonique : les lundi et mercredi de 9h à 12h, les mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.
Mail : stap-indre-et-loire@culture.gouv.fr

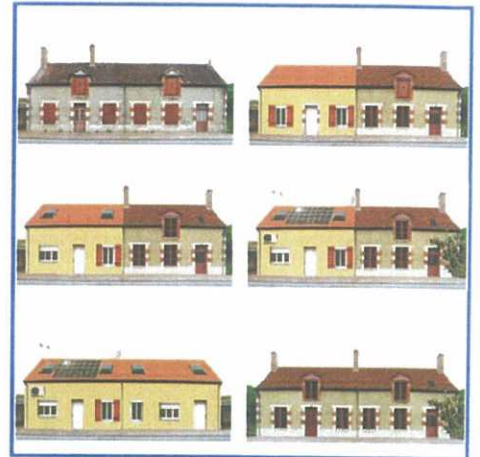
STAP du Loir-et-Cher

17 quai de l'Abbé Grégoire - 41000 BLDIS
Téléphone : 02 54 55 76 80
Accueil téléphonique : les lundi et mercredi de 9h30 à 12h
Mail : stap-loir-et-cher@culture.gouv.fr

STAP du Loiret

6 rue de la Manufacture - 45043 ORLEANS
Téléphone : 02 38 53 34 26
Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 sauf lundi matin.
Mail : stap-loiret@culture.gouv.fr

RESTAURER UN BÂTIMENT TRADITIONNEL



Le bâti traditionnel correspond aux bâtiments construits avec des matériaux naturels assemblés selon des savoir-faire hérités d'une tradition locale. Ces techniques anciennes utilisent principalement la pierre, la terre, le bois, la chaux, le chaume...

Toute intervention, modification ou extension d'une construction traditionnelle doit tenir compte des caractéristiques et du style architectural existant dans un souci de préservation et de mise en valeur d'un patrimoine commun.

Les caractéristiques d'une construction ancienne, son implantation et son agencement, résultent généralement des contraintes liées aux conditions climatiques, aux modes de mise en œuvre des matériaux et aux usages propres à ce bâti.

L'observation d'une construction traditionnelle constitue la première source d'information permettant de faire les bons choix.



VOLUMETRIE

Une restauration soucieuse de préserver les qualités architecturales d'une construction traditionnelle devra avant tout respecter la volumétrie du bâtiment, c'est à dire ses dimensions, sa forme et ses proportions.

Lorsque la volumétrie a été dénaturée, le projet de restauration s'attachera à retrouver les dispositions d'origine.

COMPOSITION

L'observation méthodique de la composition d'une façade permet de comprendre la composition initiale de la façade : proportion des fenêtres, ouvertures régulières ou aléatoires, symétrie, largeur des lucarnes...

La restauration devra tenir compte de la composition et de l'histoire du bâtiment : proportions et implantation des percements, respect des éléments de décors... La décoration des façades sera conservée (soubassement, encadrements, corniches, bandeaux...).

On évitera l'ajout d'éléments susceptibles de perturber l'équilibre de la façade: ouvertures incohérentes, volets roulants, menuiseries industrielles...

MATÉRIAUX

Les matériaux utilisés dans la construction traditionnelle proviennent généralement de l'exploitation naturelle du site : carrières de pierres et d'ardoises, briques et tuiles à base d'argile, structures et menuiseries en bois, enduits à base de sables locaux, peintures à base de pigments naturels...

D'une manière générale, les matériaux existants en façade et en toiture seront soigneusement entretenus pour préserver l'authenticité de la construction.

On veillera par ailleurs à utiliser des matériaux et des techniques de réalisation proches de celles existantes.

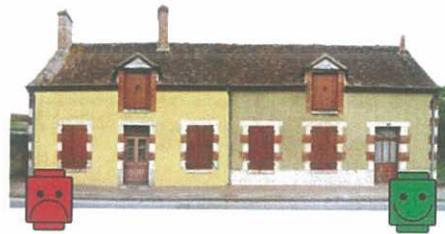
La mise en œuvre de ces matériaux nécessite l'intervention de professionnels maîtrisant les techniques traditionnelles. On veillera à éviter tout recours à des matériaux d'imitation et à des techniques industrielles peu compatibles avec le caractère de la construction.

Les teintes seront choisies en accord avec la nature des matériaux dans un souci d'harmonie générale avec le paysage environnant.

LA REFECTION DES ENDUITS

- L'utilisation d'enduits prêts à l'emploi mono-couche de teinte artificielle et de finition grattée, banalise l'aspect traditionnel du bâtiment

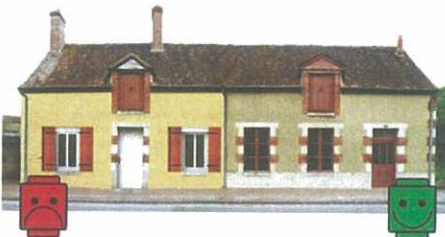
- L'emploi d'enduits traditionnels réalisés au mortier de chaux et sable de carrière de finition adaptée au style architectural est à privilégier. L'utilisation de sables locaux permet d'obtenir une teinte naturelle beige soutenu, en accord avec les enduits anciens avoisnants.



LE CHANGEMENT DES MENUISERIES

- L'utilisation de menuiseries inadaptées dénature la qualité architecturale du bâtiment (PVC, volets roulants...)

- Afin de mettre en valeur le caractère traditionnel du bâtiment il est conseillé de restaurer les menuiseries anciennes ou de les remplacer par des menuiseries identiques aux modèles d'origine (voir fiche conseil «Les menuiseries»)



LA REFECTION DES COUVERTURES

- L'utilisation de tuiles industrielles, la pose de châssis de toit disproportionnés et la démolition des lucarnes et des cheminées existantes altèrent le caractère traditionnel du bâtiment

- L'emploi de tuiles de modèle traditionnel, la restauration des lucarnes et des cheminées permettent de préserver les qualités patrimoniales de la construction



LES CHOIX DE RESTAURATION

- L'utilisation de techniques de restauration inappropriées fait disparaître les caractéristiques architecturales du bâti traditionnel et altère les qualités de l'ensemble urbain

- Le choix d'une restauration soignée permet de mettre en valeur le caractère traditionnel du bâtiment et contribue à améliorer le cadre de vie de la commune

